



SENEGAL

INTERVENTION

**DE MME FATOU ISIDORA MARA NIANG,
MINISTRE CONSEILLER,
MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES**

**A LA 67^{EME} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

**RELATIF A L'ORDRE DU JOUR
SUR LA : « PROMOTION DE LA FEMME »**

New York, le 15 octobre 2012

VÉRIFIER AU PRONONCÉ

Monsieur le Président,

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, au nom de la délégation sénégalaise, de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux. J'associe à ces félicitations les autres membres du bureau qui vous assistent.

Comme à l'accoutumée, la Communauté internationale se retrouve, dans le cadre de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour débattre des dispositifs institutionnels consacrés à promouvoir l'autonomisation des femmes et à renforcer leurs capacités.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le groupe des 77 et la Chine et le groupe Africain.

Monsieur le Président,

A deux ans de la date butoir de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement, il est regrettable de constater que la réalisation de l'OMD3, consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, est loin des attentes formulées en dépit des avancées significatives enregistrées.

A la conférence de Rio + 20 sur le développement durable, il a été réaffirmé le rôle vital des femmes et des filles devant participer pleinement et en toute égalité à la prise de décision dans tous les domaines.

Mon pays le Sénégal, à l'instar de la Communauté internationale accorde une importance capitale à l'équité de genre en tant que facteur de développement durable et moyen privilégié en vue de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Mon pays partage cette assertion de Madame Michelle BACHELET, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, selon laquelle «les potentiels sous-exploités des femmes restent une grande perte pour l'humanité toute entière».

Au Sénégal, les femmes ont décidé de prendre leur destin en main en se regroupant en associations et mouvements de femmes dans le

but de participer activement au développement économique et social de leur pays.

A cet égard, le Conseil Sénégalais des Femmes (COSEF), en partenariat avec toutes les parties prenantes a décidé de mettre en synergie leurs efforts et leurs compétences pour le plaidoyer en faveur du renforcement des capacités des femmes par des stratégies de mise à niveau et de formation à la base.

Dans la même dynamique, d'autres regroupements de femmes tels que la plateforme de veille des femmes pour des élections apaisées ont vu le jour et cette plateforme a contribué à la pacification du processus de l'élection présidentielle des 26 février et 25 mars 2012, contribution hautement saluée par le Président de la République 24heures après son avènement à la tête du pays.

Conscient que les femmes sont incontestablement une force active incontournable pour le développement économique durable, le gouvernement du Sénégal a tenu à intégrer la dimension genre dans toutes ses stratégies de développement. Dans cette approche genre, l'accent a été surtout mis sur la situation des femmes rurales qui représentent une bonne partie de la population.

Monsieur le Président,

La réponse politique apportée dans le partage égal des responsabilités entre femmes et hommes est d'ordre institutionnel et juridique.

Sur le plan institutionnel, un ministère a été créé pour la prise en charge des questions liées à la promotion des droits humains des femmes et d'autres groupes vulnérables, à l'égalité et l'équité de genre.

Sur le plan juridique, le gouvernement du Sénégal a ratifié tous les instruments internationaux et régionaux de protection des droits

humains notamment des femmes et des enfants en tant que couches vulnérables.

Entre autres instruments et mécanismes nationaux mis en place en vue de renforcer les capacités des femmes et réaliser leur autonomisation, il me plaît d'en citer quelques-uns :

- L'adoption de la loi sur la parité dans les fonctions partiellement ou totalement électives en mai 2010
- L'accès à la terre et aux facteurs de production ;
- La gratuité de la prise en charge des accouchements et césariennes, devenue effective depuis 2005 dans toutes les régions du pays ;
- La mise en œuvre du Plan d'action de Maputo, notamment, la prévention, la réparation de la fistule obstétricale et la réhabilitation des personnes affectées ;
- La création du fonds national de crédit pour les Femmes en vue de renforcer leur accès à la micro-finance. Pour 2012, 1800 femmes seront financées pour un montant de 900 800 000 f cfa.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je réitère l'engagement de mon pays à ne ménager aucun effort pour appuyer la promotion de la femme à travers l'effectivité de l'égalité de genre et la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, en vue de bâtir un espace viable dans lequel sera utilisé pleinement le potentiel de tous ses citoyens.

Nous appelons les Nations Unies à continuer à jouer un rôle déterminant pour accompagner les Etats membres dans leur volonté commune d'autonomiser les femmes.